

Le nombre de Belges qui désignent un mandataire pour quand ils ne seront plus capables augmente fortement



Le nombre de Belges qui établissent un mandat de protection extrajudiciaire augmente de manière spectaculaire. Pendant les six premiers mois de 2019, il y a eu en moyenne 4.600 mandats de protection extra-judiciaire enregistrés chaque mois. Sur la même période l'an dernier, la moyenne était de 2.900 par mois. Aujourd'hui, 126.016 Belges ont déjà établi un mandat de protection extra-judiciaire.

Depuis septembre 2014, tous les majeurs Belges peuvent prendre des mesures au cas où ils ne seraient plus capables de gérer eux-mêmes leur patrimoine, à cause d'une maladie (la démence par exemple), d'un accident grave ou d'un handicap.

[Lire plus](#)